



Question sur notaire

Par Louloutte70

bonjour je reviens vers vous pour vous posez une question par rapport à une notaire ..Est il possible de changer de notaire en cours de succession ?
merci par avance

Par DIU1973

Bonjour

C'est possible si vous en assumez les conséquences financières (frais). Une fois que vous avez choisi un nouveau notaire, celui-ci prendra contact avec votre ancien notaire pour organiser le transfert du dossier de succession. Le notaire actuel est tenu de transmettre tous les documents et informations nécessaires au nouveau notaire, qui prendra en charge la gestion de la succession et continuera les démarches là où elles ont été laissées.

Par Louloutte70

merci pour votre réponse